



# Extrait du registre des délibérations

2021-2-11-1

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PÉRIGORD LIMOUSIN  
Préfecture  
024 400 752 - 20210401-2021\_2\_11\_1-DE  
Reçu le 13/04/2021  
Département de la Dordogne  
Séance du 06 avril 2021

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
Nantheuil

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
24/03/2021

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 33  
Pouvoirs : 3

## Etaient présent(e)s

**Mesdames :** MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COUNRIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle

**Messieurs :** FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, CHIPEAUX Raphaël, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, COMBEAU Bertrand, THOMAS Michel, MEYNIER Paul, KARP Michel, DESSOLAS Frédéric,

**Absents et excusés et procurations :** CHASSAIN Thérèse (absente, a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE), MEYNIER Patrick (absent, a donné pouvoir à Michel AUGEIX), PRIVAT Pascal (absent, a donné pouvoir à Michèle FAURE), SEDAN Francis, COUTURIER Pierre-Yves,

Mme Françoise DECARPENTRIE est désignée secrétaire de séance

## Suite à une erreur matérielle (erreur dans le nom du destinataire d'un pouvoir), cette délibération annule et remplace la précédente 2021-2-11)

### TEOM

La Communauté de communes perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et en attribue le produit au SMCTOM qui assure la mise en œuvre du service.

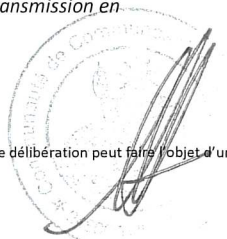
Le SMCTOM a délibéré le 25/03/2021 sur un produit attendu de 1 885 046 € soit une augmentation du taux passant de 12,5% à 13,80%.

### **Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **DECIDE de suivre la décision du SMCTOM et de voter en 2021 le taux de 13.80%.  
25 voix pour, 4 voix contre et 7 abstentions,**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 avril 2021  
Le Président,

Michel AUGEIX

